

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Direction des Séances  
Division des plénières

**SESSION ORDINAIRE**  
**DE SEPTEMBRE 2024**  
**(1<sup>ère</sup> S.O)**

**PROCES-VERBAL N° 19 DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024**

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom left corner of the page.

Palais du peuple

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

## **I. DE LA REPRISE**

La séance, suspendue la veille est reprise ce dimanche 15 décembre 2024 à 14 heures 57 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 81 membres sont présents.
- 11 membres sont excusés.
- 09 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| 1. BANIO DEBHO Daniel      | 6. LUNGUANA MATUMONA Jacques |
| 2. EKUMBO LONGULU Moïse    | 7. MBUGUJE MAREMBO Anne      |
| 3. ILUNGA KITOMBOLWE Alain | 8. NKULU MBUYA Hervé         |
| 4. KAYALA NINGA Renabelle  | 9. REMO YOSSA Michel         |
| 5. LUHETO KIDIDI Platini   |                              |

- 08 sièges sont à pourvoir.

## **II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

L'Assemblée plénière inscrit au calendrier de travaux et à l'ordre du jour, le projet de loi portant habilitation du Gouvernement.

Le Président annonce les matières suivantes à l'ordre du jour :

### **1. Examen et adoption du rapport financier du Sénat.**

A ce sujet, le Président décrète un huis clos.

Après l'adoption du rapport financier, l'Assemblée plénière poursuit la séance publique.

### **2. Examen et adoption du projet de loi portant habilitation du Gouvernement**

Monsieur Constant MUTAMBA, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et garde des sceaux présente l'économie de ce projet de loi.

A l'issue de son exposé, l'Assemblée plénière procède à l'adoption du projet de loi, article par article.

L'intitulé, les deux articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés sans amendement.

Sur 79 Sénateurs qui prennent part au vote, tous à l'unanimité votent « oui ».

### **3. Examen et adoption, article par article, du projet de loi relatif à la conservation de la nature**

A cet effet, l'Assemblée plénière adopte l'intitulé, tous les articles ainsi que l'exposé des motifs moyennant un amendement de forme consistant au remplacement, après le substantif « Article », du nombre ordinal « 1<sup>er</sup> » par le chiffre romain « I ».

Sur 79 Sénateurs qui prennent part au vote, 66 votent « oui », 10 « non » et 3 « abstention ».

#### 4. Examen et adoption de neuf projets de loi de ratification suivants :

- projet de loi autorisant la ratification de la convention de crédits syndiqués signée en date du 29 août 2024 entre la République Démocratique du Congo, ABSA Bank Limited et Development Bank of Southern Africa Limited ;
- projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-loi n°24/020 du 14 septembre 2024 autorisant la ratification de la convention de prêt conclue le 18 novembre 2023 entre la République Démocratique du Congo et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT LIMITED ;
- projet de loi autorisant la ratification de la Convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt au titre du pilier deux ;
- projet de loi autorisant la ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires ;
- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de crédit n°7536-ZR du 21 mai 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de financement du programme d'urgences sanitaires, préparation, riposte et résilience utilisant l'approche programmatique multi phase (MPA) ;
- projet de loi autorisant la ratification de deux accords de prêts conclus en date du 28 septembre 2024 entre la République Démocratique du Congo et la Banque africaine de développement (BAD) au titre de financement du projet d'appui au développement des chaînes de valeur en soutien au projet de programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA) d'un montant global de 197.588.00 UC (cent nonante sept millions cinq cent quatre-vingt-huit unités de compte) dont l'un, N°2100150044496, d'un montant de 190.000.000 d'unités de compte et l'autre, n°590015000-4101, d'un montant de 7.558.000 unités de compte ;
- projet de loi portant création de l'ordonnance-loi N° 24/024 du 08 juillet 2024 autorisant la ratification des accords de prêt N°2100150044343 et N°5900150003951 du 25 mars 2024 conclus entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement « FAD » ainsi que la facilitation d'appui à la transition au titre de projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au programme de transformation de l'agriculture en sigle « PAGDC-PTA » ;
- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de Gouvernance et de gestion de la zone maritime d'intérêt commun (ZIC) entre la République Démocratique du Congo du 13 Juillet 2023 ;
- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération et de son avenant, portant sur l'exploitation des hydrocarbures et l'exploitation des Gisements communs entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de l'Ouganda, signés à Kampala, respectivement le 23 juin 1990 et le 25 janvier 2008.

A la suite de la motion d'ordre du Sénateur Justin KALUMBA MWANA NGONGO, la Rapporteuse donne lecture, uniquement, des intitulés des neuf projets de loi puis, l'Assemblée plénière les adopte *in globo*.

S'agissant du vote, sur 79 Sénateurs qui y prennent part, tous à l'unanimité votent « oui ».

#### 5. Examen et adoption du rapport de la Commission Economique, Financière et de la Bonne Gouvernance mixte-paritaire sur le projet de loi de finances de l'exercice 2025

Le Co-Président de la Commission mixte paritaire indique dans son mot introductif que toutes les divergences apparues dans les textes de deux Chambres ont été aplanies.

Ensuite, la Co-Rapporteuse de la Commission donne lecture du rapport, à l'issue de laquelle l'Assemblée plénière l'adopte ainsi que toutes les dispositions harmonisées.

Sur 79 Sénateurs qui prennent part au vote, 78 votent « oui », aucun « non » et 1 « abstention ».

## 6. Allocution du Président du Sénat relative à la clôture de la session ordinaire de septembre 2024

Prenant la parole, le Président félicite les Sénateurs, le personnel politique, ainsi que le personnel administratif et technique du Sénat pour leur assiduité et la qualité du travail abattu durant toute session.

Ensuite, il fait observer une minute de silence en mémoire des victimes de naufrages dans les différents lacs, rivières et dans le fleuve Congo et celles de diverses atrocités dans l'Est du pays, au Kwango, dans le Mai-Ndombe et dans le Lualaba, ainsi que des Sénateurs honoraires et personnels administratifs décédés.

Poursuivant son allocution, le Président aborde, notamment, les questions législatives, sécuritaires, diplomatiques, environnementales et socio-économiques reproduites *in extenso* au compte rendu intégral du jour.

Enfin, il déclare close la session ordinaire de septembre 2024 et lève la séance.

Il est 19 heures 15 minutes.

Fait à Kinshasa, le 15 décembre 2024

La Rapporteure,

  
Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

  
Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE